



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

# **Systemes d'Aide à la décision indexés par médicament**

---

**Service Evaluation de la Pertinence  
des soins et amélioration des  
Pratiques et des Parcours (SA3P)**

**26 juin 2017**

# Les missions de la HAS

## Certification des établissements

Evaluation des produits de santé / éligibilité au remboursement (médicament, dispositifs médicaux, actes), « panier de soins ALD »

## Recommandations de bonne pratique et documents apparentés

Accréditation des médecins, certification de la visite médicale, certification des LAP-LAD, agrément des BdM (suite du FOPIM)

# Certification des LAP et des LAD base juridique

LAP : Logiciel d'Aide à la Prescription

LAD : Logiciel d'Aide à la Dispensation

BdM : Base de données sur les Médicaments

## Article L161-38 du CSS :

« (...) II. — La Haute Autorité de santé établit la procédure de **certification des logiciels d'aide à la prescription médicale** ayant respecté un ensemble de règles de bonne pratique. Elle veille à ce que les règles de bonne pratique spécifient que **ces logiciels intègrent les recommandations et avis médico-économiques** identifiés par la Haute Autorité de santé, permettent de prescrire directement en dénomination commune internationale, d'afficher les prix des produits au moment de la prescription et le montant total de la prescription, d'indiquer l'appartenance d'un produit au répertoire des génériques et comportent une information relative à leur concepteur et à la nature de leur financement.(...) »

# Exemple de SAM

**SAM** à propos des associations fixes corticoïdes / bêta-2 mimétique longue durée d'action :

- ✓ Béclo­mé­ta­so­ne+for­mo­té­rol,
- ✓ Budé­so­ni­de+for­mo­té­rol,
- ✓ Fluti­ca­so­ne+for­mo­té­rol,
- ✓ Fluti­ca­so­ne+salmé­té­rol,

**fiche BUM**



**Rappel des conditions de leur prescription :**

- à n'utiliser qu'en cas de traitement continu de l'asthme persistant, modéré à sévère
- en seconde intention

# Constitution d'un SAM

Le [LAP](#) permet l'utilisation d'un Système d'aide à la décision indexée par médicament (SAM) publié par les institutions et référencé par la HAS.

Chaque SAM est caractérisée par :

- un identifiant du SAM ;
- un ou plusieurs [médicament\(s\)](#) « index » caractérisé(s) par son nom de [spécialité pharmaceutique](#), ou sa [Dénomination Commune](#) ou par la présence d'une [substance active](#) dans sa composition ;
- une condition exprimée en français qui comporte la présence ou l'absence de ces médicaments dans le [traitement en cours](#) et éventuellement un certain nombre d'autres circonstances portant sur les caractéristiques du patient. Les facteurs possibles de cette expression conditionnelle et sa composition sont précisés dans le document « Précisions sur les référentiels HAS de prescription électronique » et dans les annexes du présent référentiel. L'identification des [médicaments](#) prescrits ou dans le [traitement en cours](#) est réalisée sous la forme d'une unique liste dont les membres peuvent être spécifiés par [CIS](#), [CIP](#), [UCD](#), [Dénomination commue](#) ou présence d'une [substance active](#) ;
- un message destiné à l'[utilisateur](#) confronté à la situation clinique décrite dans la condition ;
- le logo de l'institution qui assume le message ;
- les fonctions de ce chapitre du référentiel de certification qui sont exigées au regard de la condition ;
- éventuellement, si la proposition de remplacement est une fonction exigée (critère [91](#)), le ou les médicament(s) proposé(s) en remplacement, caractérisé(s) par une ou plusieurs Dénomination(s) Commune(s).

# Constitution d'un SAM

La mise à disposition du message du Système d'aide à la décision par médicament (SAM) signifie que le LAP :

- permet l'affichage du message dans le cas d'un signal (90) ;
- affiche le message dans le cas d'une alerte (91).

L'affichage du message :

- doit être associé au logo fourni par le SAM ;
- doit respecter la mise en forme « gras » ou « italique » de certaines parties du message ;
- doit conserver le caractère actif du ou des lien(s) hypertexte(s) du message en permettant l'ouverture de la page référencée dans une fenêtre séparée du LAP, sans inclusion dans un cadre ou une application autre que le navigateur par défaut ;
- ne doit pas être accompagné d'un autre contenu.

## Conditions de désactivation des SAM

## Chapitre SAM dans la version 2 de la certification des LAP de médecine ambulatoire

## Précisions sur les données patient et les règles des SAM dans le document

« précisions... »